



PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL

LOCALITÉS DE CHANÉAZ, DENEZY, CORREVEON
ET NEYRUZ-SUR-MOUDON

Échelle 1 : 2'000

Enquête publique

Mai 2021

Approuvé par la Municipalité	Soumis à l'enquête publique		
dans sa séance du :	du :	au :	
Le Syndic :	La Secrétaire :	Le Syndic :	La Secrétaire :
Adopté par le Conseil communal		Approuvé par le Département compétent	
dans sa séance du :	Lausanne, le :		
Le Président :	La Secrétaire :	La Cheffe de département :	
Entré en vigueur le :			

Jaquier Pointet SA
Geomètres brevetés

Rue des Pêcheurs 7
Case postale
1420 Yverdon-les-Bains

024 424 60 70
jpointet@jaqier.ch
www.jaqier.ch

LÉGENDE

- Limite du plan d'affectation communal
- - - Limite forestière selon relevé de lisière du 15 mars 2019 par l'Inspection des forêts du 22ème arrondissement
- Limite forestière définitive selon relevé de lisière du 15 mars 2019 par l'Inspection des forêts du 22ème arrondissement (art. 13 LFO)
- Distance inconstructible à dix mètres de la limite forestière (art. 27 LVLFO)

AFFECTATIONS

- Zone centrale 15 LAT - A (CEN A)
- Zone d'habitation de faible densité 15 LAT (HFA)
- Zone affectée à des besoins publics 15 LAT - A (PUB A)
- Zone affectée à des besoins publics 15 LAT - B (PUB B)
- Zone affectée à des besoins publics 18 LAT (PUB 18)
- Zone de verdure 15 LAT - A (VER A)
- Zone de verdure 15 LAT - B (VER B)
- Zone de desserte 15 LAT
- Zone de desserte 18 LAT
- Zone para-agricole 18 LAT (AGS)
- Zone agricole 16 LAT (AGR)
- Zone agricole protégée 16 LAT (AGP)
- Zone des eaux 17 LAT (EAU)
- Aire forestière 18 LAT (FOR)

- Autres dispositions
- ▲ Parcelle concernée par l'art. 52 LATC

PATRIMOINE

- Inventaire cantonal des chemins de randonnées pédestres
- Région archéologique
- Secteur de protection du site bâti 17 LAT

Bâtimens et objets recensés

- Intérêt régional (note 2)
- Intérêt local (note 3)
- Bien intégré (note 4)

Mesures de protection

- Bâtiment classé comme Monument historique
- ▼ Bâtiment inscrit à l'Inventaire cantonal des monuments historiques non classés

Inventaire fédéral des voies de communication historiques de la Suisse (IVS)

- Importance nationale
- Importance régionale
- Importance locale

ENVIRONNEMENT

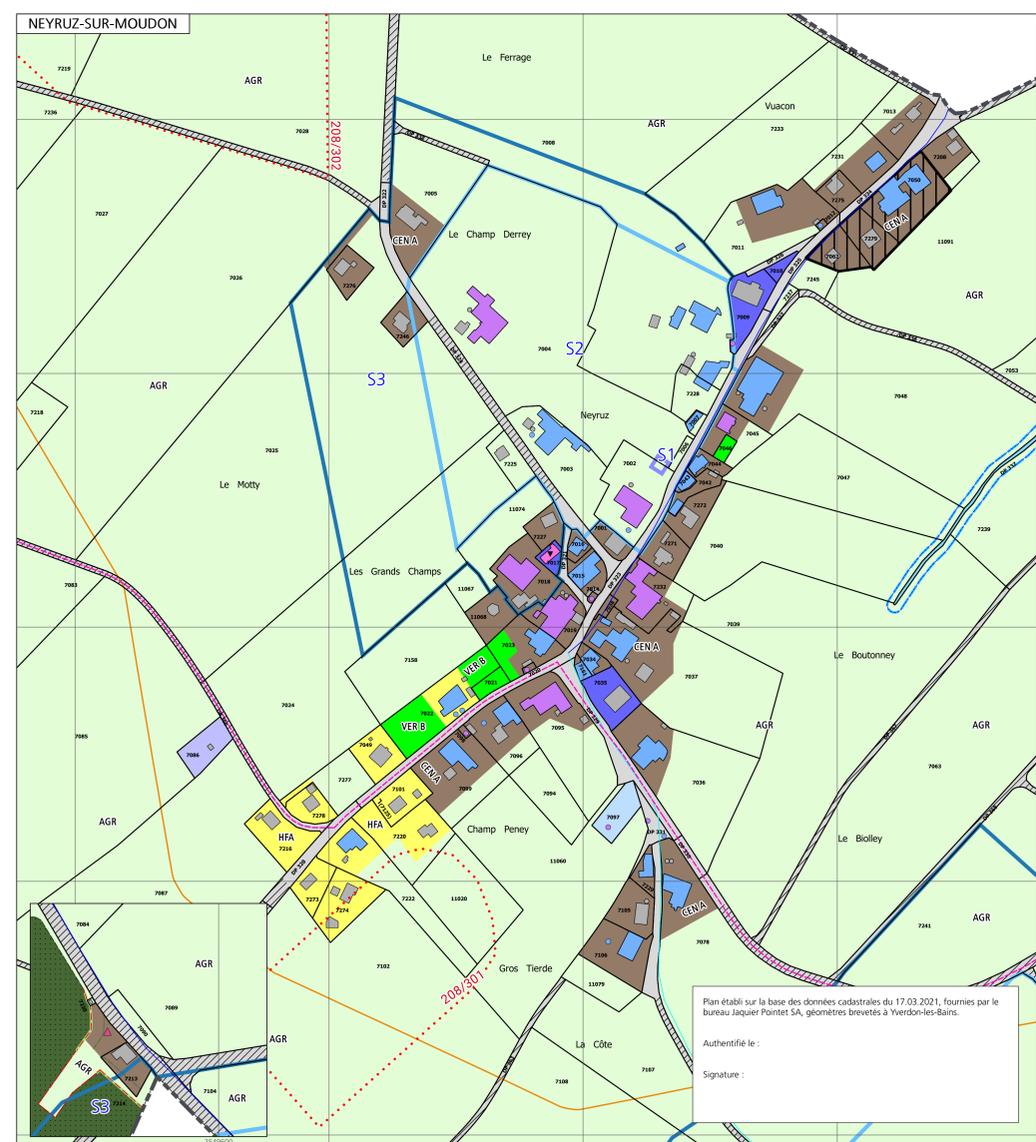
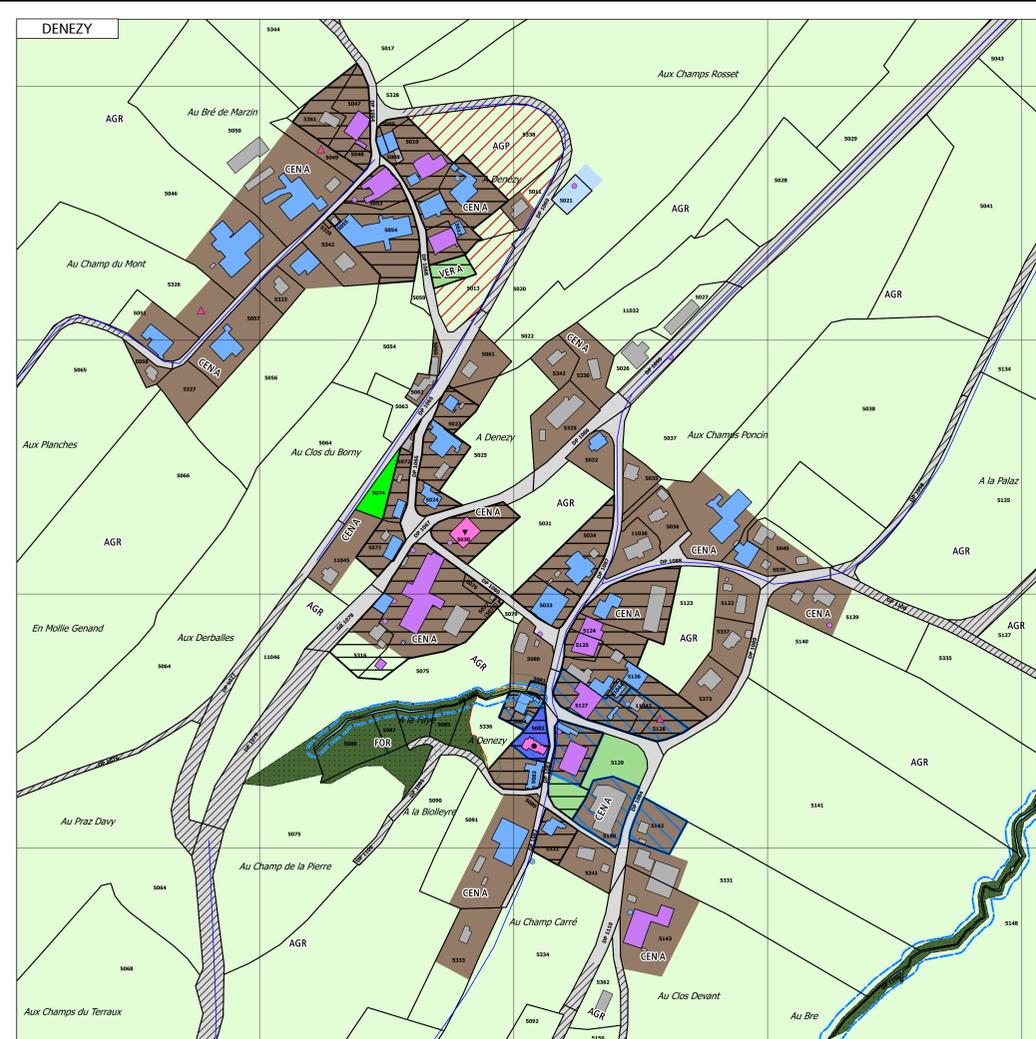
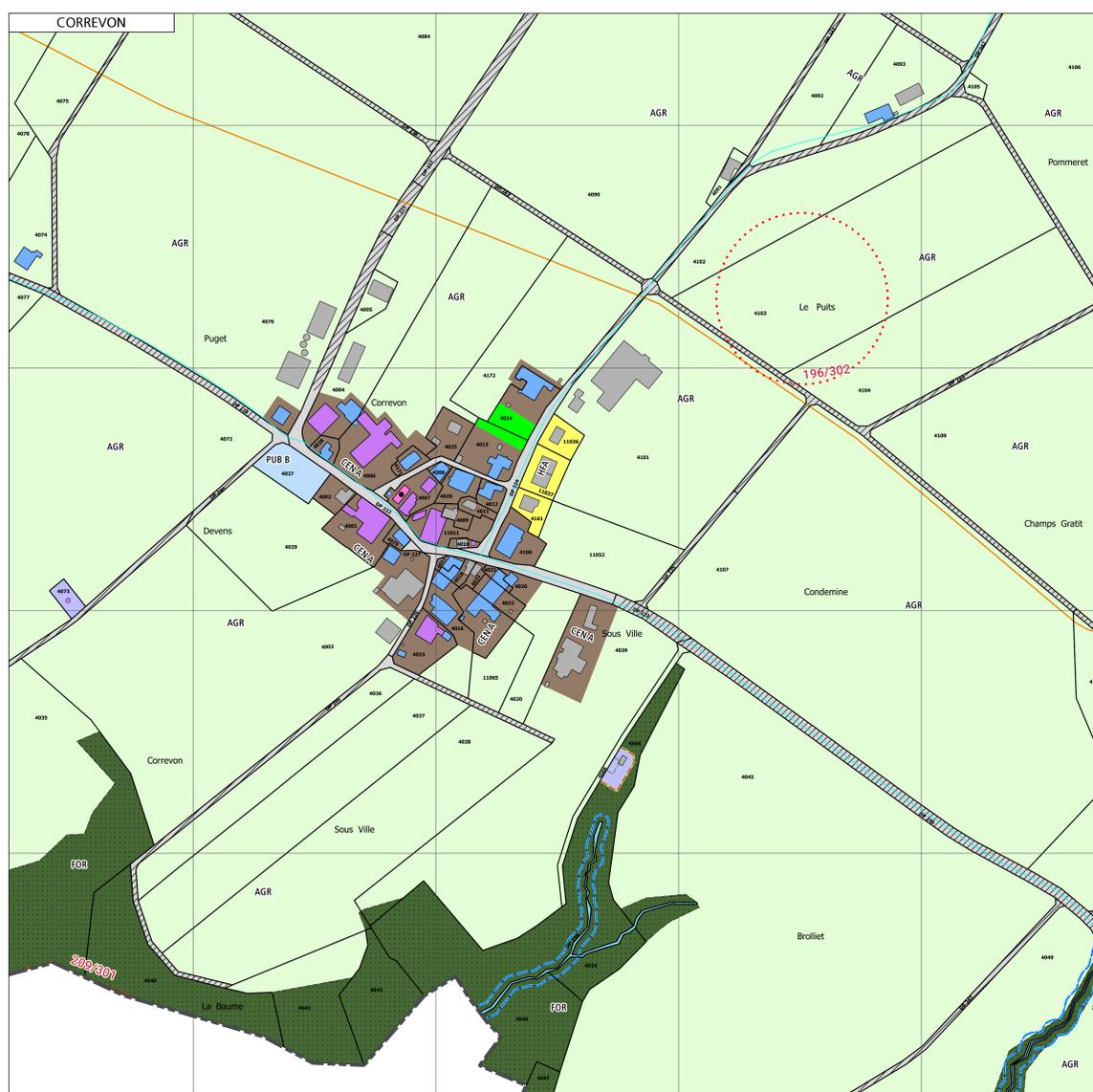
- Gazoduc à haute pression
- Espace réservé aux eaux selon l'art. 41a et b, al. 2 OEAux

Zones de protection des eaux

- Zone S1
- Zone S2
- Zone S3

Secteurs de restrictions liés aux dangers naturels

- Secteur de restrictions GFP - n° 1
- Secteur de restrictions INO - n° 2



Plan établi sur la base des données cadastrales du 17.03.2021, fournies par le bureau Jaquier Pointet SA, géomètres brevetés à Yverdon-les-Bains.

Authentifié le :
Signature :